



LA HAUTEVILLE

www.lahauteville.fr

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 21 JANVIER 2017

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET
BERLAND
DEL BOCA
FITOUSSI
JOUGLAIN
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN
SZYMCZYK

Délibérations

Monsieur le Maire tient le conseil municipal informé de l'avancement du contrat rural ; un maître d'oeuvre a été pressenti pour présenter un contrat de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la loi MAPTAM.
(Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles)

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement du chantier d'enfouissement des réseaux route de Grandchamp qui devrait être terminé dans la 2ème semaine de février au plus tard.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'aménagement du mur du fond du cimetière ; le devis de l'entreprise Marie ayant été retenu pour un montant de 725 €.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la suspension des travaux d'assainissement individuel jusqu'au printemps.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert au profit de la CCPH de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (Loi ALUR).

Le Conseil municipal, par 4 abstentions, 2 voix contre et 5 voix pour, demande à Monsieur le Maire d'enjoindre à Monsieur FOIRIEN de reculer l'entreposage du fumier qui se trouve sur le terrain communal jusqu'à la limite dudit terrain communal et de son propre terrain et de faire en sorte que la sortie des tracteurs s'effectue par le chemin des Epines.

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 25 FEVRIER 2017

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET

BERLAND
DEL BOCA
FITOUSSI
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN
SZYMCZYK

Absents excusés :

Madame et Monsieur

les Conseillers municipaux.....DEL BOCA

.....JOUGLAIN

Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé du nouveau contact repris par Ingénieur'Y et le maintien de la collaboration de Madame SZYMCZYK, Monsieur GLUCKMAN, monsieur BERLAND et madame RAJAU.

Monsieur FITOUSSI dressera un état des chemins ruraux et des bas-côtés des voies de la commune.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des travaux encore à réaliser sur l'église et des plantations qui ont été effectuées au cimetière.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux d'enfouissement, le basculement de l'électricité est effectué ; il reste à réaliser le basculement de la ligne téléphonique et la pose de lanternes.

Par 6 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention entre le SIAEP-FR (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet) et la commune pour l'acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de produits phyto-sanitaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal, adopte les statuts modifiés de la CCPH, intégrant notamment les dispositions de la Loi NOTRE, conformément aux dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités locales, prend acte du fait que les compétences transférées à la CCPH par arrêté inter préfectoral préalablement à la publication de la Loi NOTRE ont été portées à l'annexe des statuts modifiés et adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la CCPH.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le samedi 25 mars 2017 à 18h00.

Informations



SITE WEB DE LA HAUTEVILLE

Retrouvez toutes les infos sur le site de La Hauteville

www.lahauteville.fr



NAISSANCE



Un petit **MALO** est arrivé le 1er mars 2017 dans la famille MONTCOFFE, 3 chemin des Champarts à LA HAUTEVILLE. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

COLLECTE DES DECHETS

Les collectes des encombrants pour l'année 2017 auront lieu :

- **jeudi 18 mai**
- **mercredi 22 novembre.**



La collecte des déchets verts reprendra le 1er lundi d'avril.

DÉCHÈTERIE : Munis d'une carte à retirer gratuitement en Mairie (1 carte par foyer) nous pouvons dans les limites mentionnées sur cette carte, utiliser les déchèteries de Boutigny, Garancières, Houdan et Méré.



Profitons de cette possibilité pour éviter de déposer dans nos chemins et dans nos bois des objets que nous aurions omis de faire collecter les jours de collecte des encombrants.

La propreté d'une commune est l'affaire de tous et donc de chacun.

La déchèterie de BOUTIGNY (la plus proche de La Hauteville) située lieudit «les Joncs» est accessible :

- mardi de 10h à 12h30 et de 13h à 17h
- vendredi/samedi/mardi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- dimanche : de 9h à 13h.

RAPPEL DES HEURES DE TONTE ET TRAVAUX BRUYANTS

La réglementation applicable sur la commune est la suivante :

- en semaine : horaires libres
- le samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.



RECENSEMENT MILITAIRE



Les garçons et les filles doivent obligatoirement se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité. Il vous sera remis une attestation qui vous sera demandée lors des inscriptions à différents examens : CPA, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...

LES ELECTEURS

44,8 millions d'inscrits sur les listes électorales au 1er mars 2016
(augmentation par rapport à 2015 : 44,6 millions)

COUPES DE BOIS

Toute coupe de bois doit faire l'objet d'une demande en Mairie sur un imprimé réservé à cet effet (article R141-20 du Code forestier).

La coupe ne peut être entreprise que sur l'autorisation délivrée et doit être exécutée conformément à cette autorisation.

Toute coupe non autorisée et toute coupe « blanche » constituent des infractions pénales donnant lieu à des poursuites judiciaires.



LE CIMETIERE



Si l'entretien du cimetière incombe à l'employé municipal par contre celui de chaque tombe doit être assuré par les proches de ceux qui reposent dans le cimetière.

Trop de tombes sont à l'abandon ou dans un état déplorable ce qui ne devrait pas être car si tout passe, tout s'efface, le souvenir doit rester.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

Arrêté du 7 novembre 2016

Les valeurs pour le m² de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement sont actualisées .

Pour l'année 2017, les taux s'élèvent à 705 € par m² de construction (799 € en Ile de France).



LA VITESSE



Une nouvelle fois et avant qu'il ne soit trop tard, il est rappelé que chacun doit respecter la vitesse de 40 km/h.

Cette obligation s'impose à tous les conducteurs de tous les véhicules... (tracteurs, autos, motos...)

Nos voies étroites nécessitent de redoubler de prudence et de lever le pied.

Un car scolaire et une voiture, un tracteur et une voiture, deux voitures de dimension moyenne se croisent difficilement sans mordre sur les bas-côtés...

Merci de votre attention.



Le Maire

L'ASCOH



Les beaux jours arrivent... en adhérant à l'ASCOH (Association Sportive COMMunale de La Hauteville) non seulement vous aurez accès au court de tennis mais vous aiderez à maintenir et à améliorer la qualité de notre plateau des sports (tennis, terrain de boules, parcours sportif, portique pour les enfants...).

La modeste participation demandée aidera l'ASCOH dont les seules modestes ressources sont nos cotisations qui s'additionnent à l'aide de la municipalité.

CONSTRUCTION

Le nouveau seuil de recours à l'architecte est fixé à 150 m².

Un décret fixe le nouveau seuil de recours à un architecte à 150 m² de surface de plancher, en application de la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine du 7 juillet 2016 (article 82). Ainsi, au-delà de ce seuil, les particuliers sont tenus de recourir à un architecte lorsqu'ils édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole (nouvel article R.431-2 du Code de l'urbanisme). Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.



RALLYE AUTOMOBILE

Le rallye de Printemps fera une halte sur la place de la Mairie de La Hauteville dans la matinée du samedi 25 mars entre 10h30 et 11h30.

Ce rallye organisé par « HANDI RALLY PASSION » mérite le détour, l'objectif étant d'accueillir une quinzaine de copilotes en situation de handicap et de les aider à développer leur autonomie et leur sens des responsabilités dans le cadre d'un rassemblement de voitures anciennes.



Un verre de l'amitié sera partagé dans les locaux municipaux avec les participants.

NOTRE ECOLE



L'effectif prévu pour la rentrée scolaire 2017/2018 est de 52 élèves.

Au cours de 1er trimestre de la rentrée 2016/2017, nos enfants entrant au collège et ayant suivi leurs classes dans le primaire dans notre école se sont illustrés en obtenant une moyenne générale, toutes disciplines confondues de 15,06/20 alors que la moyenne des classes de 6ème au collège est de 14,29/20.

Un grand bravo aux enfants et un remerciement à nos enseignants qui les ont mis sur la bonne voie.



LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1er tour : Dimanche 23 avril 2017 de 9h à 20h.

2ème tour : Dimanche 7 mai 2017 de 9h à 20h.

A cet effet, vous recevrez très prochainement une nouvelle carte d'électeur, 2017 étant une année de refonte de la liste électorale.



ATTESTATION D'AUTORISATION D'AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, dans l'objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale est remis en place.

Cette Autorisation de Sortie de Territoire (AST) est instruite et sera matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA n°15646*01, (*formulaire accessible sur le site www.service-public.fr*) renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du signataire.

CONSTRUCTION

Un décret fixe le nouveau seuil de recours à un architecte à 150 m² de surface de plancher, en application de la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine du 7 juillet 2016.

Ainsi, au-delà de ce seuil, les particuliers sont tenus de recourir à un architecte lorsqu'ils édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er mars 2017.



Attention à l'évolution de notre foncier.

(Extrait de la Revue Géomètre n°2144/février 2017)

PARRAINAGES

Curieuse institution que celle qui invite un Maire d'une commune rurale ou classée comme telle à parrainer un candidat à l'élection présidentielle, élection bien particulière mettant un candidat en face de chaque français.

Ce choix abandonné au seul Maire engage, qu'on le veuille ou non, la petite municipalité qu'il représente et ce, sans qu'il doive tenir compte de l'avis des Conseillers municipaux qui l'entourent et dont pourtant il n'est que le premier parmi les autres.

En effet, le parrainage accordé étant publié, le choix du Maire marque indiscutablement sa commune à droite, au centre ou à gauche par une assimilation heureuse du Maire à son village.

Il apparaît pourtant évident qu'un Maire qui n'est pas choisi par ses pairs en fonction d'une étiquette politique se doit de rester apolitique du début à la fin de son mandat.

Alors se pose la question de savoir si le Conseil municipal doit délibérer sur le choix du parrainage.

La réponse est catégoriquement négative car d'une part, l'unanimité ne sera pas atteignable, et d'autre part, dans une petite commune la politique politicienne n'a pas sa place et Dieu merci...

Depuis 1977, aucun parrainage n'a été donné en dépit des nombreuses sollicitations durant la période de chasse des candidats.

Il en sera de même pour la présente campagne présidentielle.

Cette opinion, comme toutes les autres, est discutable, mais c'est la mienne.

Le Maire



Le mot du Maire

LA TOURMENTE ELECTORALE

Au delà des campagnes d'hier, celles de demain vont battre leur plein et les élections vont jalonner notre calendrier du mois d'avril au mois de juin 2017.

Nous allons ainsi être invités à plusieurs promenades dominicales en direction de l'urne municipale.

Le programme prévu et annoncé est le suivant :

Elections présidentielles : 1er tour le 23 avril et 2ème tour le 7 mai.

Elections législatives : les 11 et 18 juin.

Loin du monde et du bruit, nous allons comme tous les votants, peser sur notre devenir en déposant dans l'urne notre bulletin de vote soigneusement choisi, habilement plié avant de le blottir à l'abri des regards indiscrets dans l'enveloppe qui lui est destinée.

Puis viendra l'heure du dépouillement où les scrutateurs besogneux vont inscrire, bâton par bâton, le nombre de voix pour chacun des candidats.

Le tout centralisé accouchera du résultat... au terme d'un marathon démodé.

A l'heure du numérique, ce processus électoral peut paraître appartenir au passé alors pourtant qu'il se répète avec fréquence dans un rite identique et en tous cas similaire à l'occasion de toutes les élections dans tous les pays.

A n'en pas douter, dans vingt ans, peut-être plus, peut-être moins, on votera depuis son domicile, dans sa voiture, pendant une promenade...

En tous cas aujourd'hui, des chicanes incontournables sont installées et un parcours tracé nous attend, tout étant sous le contrôle visuel des personnes constituant le bureau de vote.

Ainsi le votant s'exprime dans un secret qui n'appartient qu'à lui, sa gestuelle, rien que sa gestuelle, mais toute sa gestuelle, restant sous la surveillance des yeux des membres bénévoles du bureau de vote.

Hommage est ainsi rendu à la vigilance de l'homme qui, par définition, n'est pas « piratable » alors que celle de la machine peut relever d'une automaticité défailante voire malicieusement guidée.

Ce décalage entre le mode électoral et l'ère du numérique interpelle mais il est réconfortant car il donne la primauté à la conscience humaine.

Pour autant l'avenir de l'Europe, de la France, de notre Région, de notre Département, de notre Commune dépend de l'adhésion à cette démarche à l'allure poussive à laquelle nous sommes rompus, dont nous devons nous garder de nous lasser et qui permet que chacun puisse, si il le souhaite, et c'est souhaitable, avoir son mot à dire.

Le Maire

Les petites annonces de nos lecteurs...

Humour...